

Illettrisme et compétences clés : une articulation essentielle

L'illettrisme est un problème spécifique concernant des personnes adultes et nécessitant d'être défini pour éviter les confusions avec d'autres situations. Cet effort de clarification est important pour aborder l'illettrisme avec efficacité, notamment en prenant en compte l'approche par compétences. S'agissant d'adultes en formation, cela permet de construire des séquences d'apprentissage ancrées sur les situations concrètes et quotidiennes que vivent les personnes, en prenant en compte leurs besoins.

Rappel : Les définitions des différentes situations

- On parle de **lutte contre l'illettrisme** pour un adulte qui a été scolarisé en France : il s'agit de réapprendre, de renouer avec les formations de base lire, écrire, compter

2.500.000 personnes sont concernées par l'illettrisme soit 7 % des personnes âgées de 18 à 65 ans (enquête INSEE-ANLCI, 2011-2012, Information et vie quotidienne)

- On parle d'**alphabétisation** pour un adulte qui n'a jamais été scolarisé : il s'agit d'apprendre à lire, écrire, compter, ...
- On parle de l'apprentissage du **Français langue seconde** pour un nouvel arrivant en France : il s'agit d'un problème linguistique

Il y a 1.300.000 personnes analphabètes ou qui doivent apprendre le Français comme une langue seconde (enquête INSEE-ANLCI, Information et vie quotidienne).

Ces distinctions sont indispensables pour identifier, d'après les parcours antérieurs des personnes, leurs acquis et leurs besoins prioritaires.

En amont de la formation, ces différentes situations signifient aussi des représentations et motivations très diverses. Avoir l'occasion d'apprendre, enfin, quand on en a été privé, ou devoir se confronter, à nouveau, à des apprentissages qui ont été difficiles, voire douloureux, cela ne se vit pas de la même façon et n'engendre pas la même approche de la formation pour les personnes.

Distinguer les parcours et besoins des personnes est également essentiel pour construire des réponses pédagogiques adaptées quand les personnes vont s'engager dans la formation. Une réponse formation qui tombe « à côté » des besoins réels va s'avérer inutile voire le plus souvent contre-productive, en renvoyant la personne au sentiment que rien n'existe pour elle et qu'elle est encore mise en échec. Par exemple, une formation d'apprentissage du français pour des primo-arrivants non francophones pour une personne ayant été scolarisée en français et n'ayant aucune difficulté à l'oral produit une réaction de rejet de la formation, comme il est fréquent de l'entendre auprès des personnes concernées (témoignage [ici](#)).

Compétences de base, savoirs de base, illettrisme :

- *Compétences de base et savoirs de base :*

Le choix du mot « compétences de base » par rapport à « savoirs de base » illustre la volonté d'inscrire les démarches d'apprentissage dans une approche pragmatique dont le but est de permettre la capacité

à agir dans les situations de la vie courante par l'utilisation des compétences de base (plus d'aisance, plus d'autonomie). L'acquisition des savoirs de base ne trouve son sens que si elle débouche sur une mise en œuvre dans des situations concrètes de la vie quotidienne, sociale, professionnelle ou familiale.

Les compétences de base :

- Compétences langagières : communiquer à l'oral et à l'écrit (lire et écrire)
- Compétences mathématiques : calcul des quantités, résoudre des problèmes
- Compétences cognitives : se repérer dans l'espace et le temps, capacités de raisonnement et de mémorisation,
- Utiliser des technologies de l'information et de la communication
- Apprendre, tirer les enseignements de l'expérience
- Ouverture culturelle

- *Illettrisme*

Dans la perspective de l'accès de tous aux compétences de base, la lutte contre l'illettrisme est « à la base de la base » car il s'agit de mettre à la portée de tous un socle fonctionnel qui regroupe les compétences nécessaires à la vie courante : circuler, faire ses courses, comprendre une consigne au travail, prendre le train lire une annonce, faire son budget ...

Dès sa création, l'ANLCI a réuni tous ceux qui agissent contre l'illettrisme ministères, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux et société civile afin qu'ils se mettent d'accord sur une définition commune et simple de l'illettrisme pour tous afin que, parlant ensemble de l'illettrisme ils parlent bien tous de la même chose.

C'est cette définition élaborée en commun qui sert aujourd'hui de référence notamment à l'INSEE dans la conduite des enquêtes sur la mesure de l'illettrisme (enquête Information et vie quotidienne). C'est aussi cette définition qui sert de référence aux partenaires sociaux dans la définition des cahiers des charges du FPSPP (Fond paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels), à plusieurs conseils régionaux et à tous les OPCA (maintenant OPCO, Opérateurs de Compétences) qui mettent en place des actions de lutte contre l'illettrisme. Ce qui compte, c'est d'avoir défini clairement le niveau à partir duquel on peut considérer qu'une personne est sortie de l'illettrisme. Sans cela, il est impossible de s'assurer que les solutions mises en place bénéficient bien aux personnes réellement concernées par l'illettrisme, comme il est impossible de savoir combien de personnes confrontées à l'illettrisme ont bénéficié des solutions mises en œuvre.

Définition de l'illettrisme (Extrait du Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base) :

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

Quatre paliers permettent de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. On peut considérer qu'on est sorti de l'illettrisme lorsqu'on maîtrise le degré 2. A partir du degré 3, on parle de remise à niveau.

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.). »

Compétences clés au sens de l'Union européenne

Un cadre de référence européen pour les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (annexe d'une recommandation du Parlement européen) a été publié le 18 décembre 2006.

Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Les compétences clés figurant dans la recommandation du Parlement européen :

- Communication dans la langue maternelle
- Communication en langues étrangère
- Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies
- Compétence numérique
- Apprendre à apprendre
- Compétences sociales et civiques
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Sensibilité et expression culturelles

Dans leur définition détaillée, ces compétences clés reposent sur un degré d'exigence supérieur au seuil de sortie de l'illettrisme. La recommandation du Parlement européen précise clairement que « *pour être en mesure d'apprendre, il est essentiel de maîtriser les compétences de base dans les langues, l'écriture et la lecture, le calcul et les technologies de l'information et de la communication (TIC), et pour toute activité d'apprentissage, il est fondamental d'apprendre à apprendre.* »

Aujourd'hui, ce cadre européen a été revisité (recommandation du conseil de l'Union européenne du 22 mai 2018 [ici](#)), en modifiant légèrement les intitulés de certaines compétences, mais aussi en clarifiant et en actualisant ce que recouvre chacune d'entre elles.

Les compétences en lecture et écriture sont présentées comme devant faciliter la compréhension et l'utilisation de nombreux textes, dans leur structure et leur fonction. Et il est précisé également que c'est par la maîtrise de ces compétences, ainsi que de celle d'apprendre à apprendre, que la possibilité de se former tout au long de la vie progressera, permettant de s'adapter aux évolutions de notre société et du monde du travail.

Compétences clés 2006	Compétences clés 2018
1. Communication dans la langue maternelle	1. Compétences en lecture et écriture
2. Communication en langues étrangères	2. Compétences multilingues
3. Compétences en mathématiques, sciences et technologies	3. Compétence mathématique et compétences en sciences, en technologies et en ingénierie
4. Compétence numérique	4. Compétence numérique
5. Apprendre à apprendre	5. Compétences personnelles et sociales et capacité d'apprendre à apprendre
6. Compétences sociales et civiques	6. Compétences citoyennes
7. Esprit d'initiative et d'entreprendre	7. Compétences entrepreneuriales
8. Sensibilité et expression culturelle	8. Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelle

Concernant la compétence numérique, l'ANLCI a intégré depuis quelques années maintenant la question de « l'illectronisme numérique » ou illectronisme, dans le champ des compétences de base. La définition sur laquelle elle se base avec ses partenaires est la suivante :

« *Illectronisme* : situation d'un adulte ne maîtrisant pas les outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante. »

Si le nombre de personnes en situation d'illectronisme (environ 13 millions d'après les chiffres INSEE/Eurostat, n° 1780, oct 2019) est bien plus élevé que le nombre de personnes en situation d'illettrisme, c'est le « double illettrisme » qui est à prendre en compte, avec des démarches visant l'apprentissage conjoint des compétences de base et numériques, l'apprentissage des unes étant au service de celui des autres.

Pour relever ce défi, l'ANLCI a développé une démarche, « DUPLEX », qui vise à construire des situations d'apprentissage du numérique, intégrant le développement des compétences de base, en formant des formateurs de formateurs.

Compétences clés en situation professionnelle

En 2008, à la demande des OPCA et de certains conseils régionaux, l'ANLCI a réalisé et diffusé un Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP). Ce référentiel a été bâti d'une manière très pragmatique en prenant appui sur les situations de travail et non sur une définition, a priori, des connaissances académiques qui faciliteraient l'exercice d'une activité.

Cet outil permet d'identifier le poids des compétences de base en situation professionnelle, c'est-à-dire qu'il fait le lien entre la tâche à réaliser et les compétences de base que la personne doit maîtriser pour pouvoir l'exécuter. C'est ce travail qui a servi de référence à la définition du socle de compétences et de connaissance des partenaires sociaux.

Le RCCSP offre des repères pour décrire la situation de travail (7 activités types) et dresse ensuite une liste de 8 savoirs de base indispensables (savoirs généraux et savoirs appliqués) :

- Savoirs généraux :
 - Oral
 - Ecrit
 - Calcul
 - Espace/temps
- Savoirs appliqués :
 - Numérique
 - Gestes, postures
 - Apprendre, tirer les enseignements de l'expérience
 - Ouverture culturelle

Pour déterminer le seuil de sortie de l'illettrisme, l'ANLCI a veillé à ce que le RCCSP s'appuie sur les mêmes principes que ceux qui sont utilisés pour fixer le seuil de l'illettrisme dans l'enquête nationale de l'INSEE. Le RCCSP prévoit une progression qui repose sur les trois premiers degrés de la définition de l'illettrisme. Pour chacun des 4 savoirs de base généraux (oral, écrit, calcul, espace/temps), le référentiel permet de fixer le palier au-dessus duquel on considère qu'une personne est sortie de l'illettrisme. On considère qu'on est sorti de l'illettrisme lorsqu'on maîtrise le degré 2 de chacun. Au-delà, c'est-à-dire au degré 3 du RCCSP on parlera de remise à niveau.

En résumé :

Dans une logique de ...	PARCOURS	SAVOIRS	COMPETENCES
On parle de ...	Illettrisme Analphabétisme FLE	Savoirs de base	Compétences de base / Compétences clés en situation professionnelle
On s'intéresse surtout à ...	La maîtrise de la langue française orale et écrite	La maîtrise des savoirs généraux : français, maths ...	La mobilisation des savoirs généraux et appliqués pour mettre en œuvre des compétences
La formation est basée surtout ...	Sur une logique d'offre de formation fondée sur des niveaux de langues	Sur une logique d'offre de formation en référence à des niveaux de formation	Sur une logique d' analyse des besoins en savoirs et compétences fondée sur l'activité professionnelle

Socle de connaissances et de compétences

La notion de socle de connaissances et compétences est mentionnée pour la première fois par les partenaires sociaux dans l'ANI du 5 octobre 2009 (point IV.4).

Les partenaires sociaux ont considéré que l'acquisition et l'actualisation d'un socle de compétences est de nature à favoriser l'évolution et les transitions professionnelles tout au long de la vie professionnelle. Ce socle complète le socle commun défini par l'Education nationale (ce que chaque jeune doit maîtriser à la sortie de l'école). Les partenaires sociaux se sont réunis à plusieurs reprises sous l'égide du Comité Observatoires et Certifications (issu du CPNFP) mais n'ont pas pu se mettre d'accord sur les contours de ce socle jusqu'en 2014. **De 2009 à 2014, en l'absence de définition des partenaires sociaux, beaucoup de branches professionnelles et d'OPCA se sont saisis du RCCSP de l'ANLCI pour définir le socle de connaissances et de compétences propres à leurs secteurs d'activités.**

La notion de socle de connaissances et de compétences apparaît de nouveau dans l'ANI du 14 décembre 2013.

Les partenaires sociaux ont travaillé à la définition des contours de ce socle de connaissances et de compétences jusqu'en mai 2014.

Socle de connaissances et de compétences :

- Communiquer en français
- Maîtriser les règles de base de calcul et du raisonnement logique
- Maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la qualification
- Travailler dans le cadre de règles définies et d'un travail en équipe
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Maîtriser les connaissances, gestes et postures de base et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

L'ANLCI a fait part de ses observations aux partenaires sociaux en avril 2014. Nous avons estimé qu'en ce qui concerne le noyau dur des compétences en lecture, écriture, oral, calcul, espace-temps et numérique (regroupées dans les domaines « Communiquer en français », « Maîtriser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique », « Maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique. »), le niveau terminal exigé pouvait être tantôt rapproché du degré 2 au sens de la définition de l'ANLCI reprise par les OPCA, le FPSPP et le CNFPTLV dans son rapport remis en décembre 2013, tantôt rapproché du degré 3 (seuil de sortie de l'illettrisme).

La certification CléA, qui correspond à la maîtrise de ce socle de compétences et de connaissances professionnelles (S2CP, 2015, référencé au Répertoire national spécifique des certifications [ici](#)), permet donc à des personnes engagées dans un parcours de sortie de l'illettrisme de valoriser leurs acquis et d'attester de leurs capacités dans des situations professionnelles.

Le fait de disposer d'un délai de 5 ans pour achever la certification nécessite de réfléchir à la construction d'un parcours avec plusieurs étapes possibles, en mettant tout en œuvre dès le début pour que les personnes soient en situation de réussite.

Une personne qui pourrait valider, à l'issue de l'évaluation initiale de CléA, 3 ou 4 des domaines portant sur les compétences professionnelles, serait encouragée à poursuivre en se formant dans les domaines les moins acquis (souvent les mathématiques et la communication en français).

Une meilleure reconnaissance de ces domaines acquis, même si CléA n'est pas validé en totalité, serait aussi un pas intéressant pour le développement et la légitimité de cette certification.

Afin de faciliter la construction de parcours de formation, l'ANLCI a mis en évidence l'articulation entre le RCCSP, les degrés d'illettrisme et le référentiel du socle validé par CléA avec un Tableau de correspondance ([ici](#)).

Des outils pour positionner les personnes et évaluer les degrés d'illettrisme

Aujourd'hui, il existe divers outils développés par l'ANLCI et notamment, des outils pour repérer les niveaux des personnes et évaluer leur maîtrise des compétences de base, selon les degrés d'illettrisme définis plus haut.

Ces outils découlent du module initial utilisé dans les enquêtes INSEE depuis 2003, module qui a été conçu par Jean-Marie Besse et son équipe, au sein de l'université Lyon2.

Le parti pris a été de repérer, au travers de situations concrètes de la vie quotidienne, grâce à des supports authentiques, les façons de procéder des personnes. Si le résultat de l'activité proposée aux personnes compte, c'est aussi la façon dont elles s'y prennent et les processus dont elles disposent qui sont au cœur de ce travail.

Deux outils ont été développés et sont utilisables par les professionnels de l'orientation et de la formation, le pré-positionnement **eva** et le module d'évaluation Evacob.

Ils sont disponibles sur la plateforme **eva**, développée par une start-up d'Etat, aujourd'hui portée et coordonnée par l'ANLCI. ([ici](#))

- **eva** : un outil de pré-positionnement

À travers deux différents parcours, eva évalue :

- Les compétences transversales : vitesse d'exécution, attention et concentration, vigilance et contrôle, comparaison et tri, organisation et méthode, compréhension de la consigne, détection et qualification des dangers.
- Les compétences de base : reconnaissance des mots de la langue française, compréhension de mots, de textes, grammaire, syntaxe & orthographe, opérations mathématiques, etc.

Il s'agit à cette étape d'avoir un outil de dialogue avec les personnes, en valorisant les compétences mises en lumière et en abordant le fait que certaines autres compétences seraient à développer (comme les compétences de base). Il n'est question ni de notes, ni de niveau scolaire, mais bien d'un degré de maîtrise qui fait référence aux degrés de l'ANLCI et au CECRL pour les personnes en apprentissage de la langue française.

- Evacob : un outil d'évaluation en Littérature

Evacob permet de tester efficacement la maîtrise de l'écrit (lecture, compréhension, écriture), de la compréhension orale et des opérations mathématiques que l'on peut rencontrer dans la vie courante (calculs, problèmes, etc.). L'exploitation des résultats permet de mettre en valeur les compétences déjà acquises et d'aboutir à un bilan individuel précis.

Le module Littérature d'Evacob permet de disposer d'une photographie plus précise des différentes capacités qui constituent les compétences en lecture, compréhension et production d'écrits simples (mots, phrases).

Un module Numératie permet d'investiguer les compétences mathématiques de base également et sera bientôt disponible sur la plateforme eva.

Pour construire un parcours de formation, ce type d'évaluation permet de valoriser les acquis et de les objectiver, de faire le point sur les capacités à renforcer et d'envisager un parcours de formation qui réponde à ces besoins. En fin de formation, il sera possible de refaire le point avec le même outil (mais avec des situations différentes), afin de mettre en évidence les progrès réalisés.

En conclusion, provisoire...

Dès la définition initiale élaborée par l'ANLCI et ses partenaires au début des années 2000, sur ce que recouvrent les situations d'illettrisme, dans leur diversité et leur hétérogénéité, la notion de compétences a été utilisée, pour inscrire d'emblée les capacités des personnes dans des mises en action concrètes et quotidiennes. Cet ancrage dans la notion de compétences a des conséquences sur l'ensemble des étapes dans la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

L'enquête nationale sur le nombre de personnes en situation d'illettrisme et le positionnement initial des personnes (grâce notamment aux outils de l'ANLCI eva et Evacob) ont été pensés et construits avec des outils d'évaluation des acquis et non pas de savoirs décontextualisés et/ou académiques, dans des mises en situation utilisant des documents et des pratiques du quotidien.

Les ingénieries de formation et pédagogiques gagnent également à s'appuyer sur les référentiels de compétences et non sur des programmes pré-conçus de savoirs à faire acquérir ou réactualiser.

Que doit faire la personne au quotidien dans son travail ? Quelles situations ou problèmes lui sont difficiles à résoudre ? Quels savoir-faire, savoir agir et pouvoir agir doit-elle développer pour être plus confiante et plus autonome ? Ce sont à partir de ces questions que la formation gagne à être élaborée.

Ainsi, que l'on parle de compétences de base ou clés, que l'on s'appuie sur le référentiel des compétences clés en situation professionnelle ou sur le socle de compétences du référentiel de la certification CléA, c'est bien le **développement des compétences à la base du développement des autres compétences** qui permet de sortir d'une situation d'illettrisme. Cela suppose que l'on ait positionné initialement les personnes avec un outil adéquat et que la formation mise en œuvre ensuite, s'appuie sur les acquis et les besoins pour développer les compétences manquantes ou insuffisantes.

Contribution d'Anne Mességué

Chargée de mission

Coordinatrice ANLCI